

La violence patronale au fond des poubelles

Depuis le 1er novembre, 90 éboueurs et 200 000 usagers voient leur vie pourrie par un patron au management irresponsable et des élus locaux inefficaces. Et un préfet absent. Sepur, la société qui doit vider les poubelles du plateau de Saclay, a lock-outé des salariés qu'elle avait auparavant amputés de leurs droits précédents. Le SIOM et sa pratique douteuse des marchés publics porte une lourde responsabilité dans une absurde course au moins-disant.

Le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères regroupe 23 communes de l'agglomération Paris-Saclay. Le traitement des ordures ménagères est une délégation de service public géré par des opérateurs spécialisés dans la déchetterie et le recyclage. Le SIOM est dirigé par le maire de Bures-sur-Yvette Jean-François Vigier.

Depuis sa création, en 1959, il a été piloté par la Sita Ile-de-France (groupe Suez) puis depuis 2006 par Otus (groupe Veolia). Nouvel appel d'offres en 2018 et conclusion d'un nouveau marché le 20 septembre. Le titulaire est la Sepur, domiciliée à Thiverval-Grignon (78) pour un montant hors TVA de 68,7 millions d'euros sur 8 ans, avec sous-traitance interdite. Le document validé par le Tribunal Administratif ne donne comme d'habitude aucune raison du changement de fournisseur.

depuis le début. « Pour faire sa marge de profits, la seule variable d'ajustement, ce sont les salariés. Cela se traduit par une modification du temps de travail, la perte de cinq primes liées aux conditions de travail, un 13e mois réduit et une prime de fin d'année divisée par deux pour certaines catégories ».

Le patron de Sepur, Youri Ivanov, est un habitué des conflits sociaux. Il dirige une entreprise de 2 800 salariés, avec pour actionnaire principal un fonds de pension, qui gère environ 30 sites en Ile-de-France. Le droit du travail n'est pas une priorité de l'entreprise. Sur le site de Wissous, Sepur avait embauché des travailleurs sans papiers. Résultat : plusieurs jours de luttes avec la CGT pour leur régularisation. Les années précédentes, c'était aux Mureaux (78) ou Bessancourt (95). Colérique, impoli, ce patron est un interlocuteur insupportable, selon les syndicalistes qui ont dû le rencontrer.

En cas de changement de titulaire du marché public, la loi oblige le gagnant à réembaucher le personnel, mais n'intervient pas sur les salaires et les conditions de travail. Quand Youri Ivanov fait connaître les coupes, les 90 salariés titulaires (avec également 30 intérimaires sur le site) refusent en bloc de voir leurs conditions de travail et de vie détériorées par un simple appel d'offres.

Blocage général

Le 1er novembre 2018, jour de passation du marché, grève de protestation contre le diktat patronal et appel aux élus du SIOM pour aider au respect des engagements. Veolia a retiré ses camions la veille, mais ceux de Sepur n'arriveront pas. La DIRECCTE (Inspection du Travail), saisie du dossier, appelle les choses par leur nom : lock-out, soit impossibilité de travailler. Les camions Sepur servent pendant ce temps à ramasser les ordures avec des intérimaires recrutés en urgence ça et là, qui assurent évidemment un service médiocre et incomplet. « Les collectes sont assurées à partir d'autres sites de la région parisienne, en flux mixte, dans des conditions de sécurité et de traitement dégradées », note un professionnel. Les plaintes s'accumulent et le SIOM fait le gros dos tout en accusant la CGT d'at-

taquer les intérimaires et en demandant au préfet de faire le ménage à leur place. Blocage général.

En attendant le moment de 2019 où la question sera durablement réglée, les éboueurs mènent un mouvement responsable et difficile. Le versement du solde de tout compte par Veolia a permis de tenir un temps et la solidarité syndicale financière s'est mise en place, mais Sepur et SIOM jouent évidemment le pourrissement du conflit par asphyxie salariale. Les feuilles de paie comportent un chiffre : 0 euro et M. Ivanov campe dans l'illégalité, comme l'explique Steeve Avisse, le délégué syndical CGT : « Les salariés n'ont pas cessé le travail depuis le 2 novembre dernier. Ils sont à la disposition de leur employeur. La société Sepur ne leur a jamais permis de travailler. Aucun équipement dans l'agence de Villejust, aucun personnel encadrant. Le 28 novembre sont arrivés deux camions seulement, pour décorer. Mais ils sont dans un état lamentable ! ».



Villejust, novembre 2018 (DR)

Liberté pour tous

Le patron de la Sepur a d'ailleurs des méthodes personnelles de gestion des conflits, comme en témoigne sa cible. « Youri Ivanov n'hésite pas à laisser entendre une possible évolution de carrière pour notre « délégué syndical », en plus d'un chèque si signature ! (de fin de conflit, NDLR). Nous avons devant nous des pratiques qu'on croyait disparues ou réservées aux milieux mafieux ».

Une direction dans l'illégalité n'est pas le seul acteur de cette mauvaise pièce, mais elle fait preuve d'un culot en acier inoxydable. Le 29 novembre 2018, l'avocat de Youri Ivanov écrit à Ollivier Champetier

Conflit social Sepur dans le Val d'Oise en 2017 (DR)



Les salaires à la hache

« Pour obtenir la Délégation de service public, Sepur n'a pas hésité à casser les prix », explique Philippe Madranges, le secrétaire de l'UL CGT des Ulis, qui suit l'affaire

(DR)



pour le menacer de poursuites judiciaires en diffamation. Le motif est amusant : « Vos propos contenaient des imputations de faits contraires à la morale des affaires et de la loi ». On n'en saura pas plus, sinon que « faute d'un contact dans les 48 heures », Me Baratelli, avocat de la Sepur, « reprendra son entière liberté d'action ». La manœuvre fait sourire le secrétaire général de l'UD CGT 91, sur l'affaire depuis début novembre. « Il a raison. Je suis un partisan de la liberté d'action ». On ne sait pas si M. Ivanov a l'intention de poursuivre Philippe Martinez, venu soutenir les éboueurs

à Ollivier Champetier est confondant. « Vous m'avez indiqué que les nouvelles règles de rémunération proposées par l'entreprise Sepur allaient conduire les salariés à perdre une partie importante de leur rémunération. Je souhaite, ainsi que les élus du SIOM, connaître avec précision l'écart de salaire entre les deux modes de rémunération ».

La fausse ignorance

L'aveu est inquiétant. Le président d'un syndicat intercommunal prend la décision de changer de fournisseur sans

de Villejust dès le 16 novembre et dont les commentaires sur l'attitude patronale n'avaient pas été aimables.

D'autres personnages ont un rôle ambigu. Ce sont les élus du SIOM, en particulier le président Jean-François Vigier. Son courrier du 16 novembre 2018

s'interroger un instant sur les conséquences sociales de sa décision. On ne saura d'ailleurs pas la différence précise entre l'ancien marché Veolia et celui de Sepur. Les rumeurs vont de 600 KF à 1,3 M sur huit ans, ce qui est ridicule par rapport aux dégâts causés par une décision au moins-disant, donc à la calulette, alors que le code des marchés publics préfère la notion de « mieux-disant », donc sans obligation de plancher.

Il est vrai que sur les 17 maires signataires de la « lettre ouverte du SIOM » du 13 novembre 2018 à la CGT et à la Sepur, les tenants du progrès social ne brillent pas par leur nombre. La missive « appelle à la reprise immédiate du dialogue et demande aux représentants de l'État de tout mettre en oeuvre ». Le SIOM reçoit chaque jour des plaintes d'usagers excédés par le mauvais service. « Les salariés du SIOM demandent tout simplement à garder leurs droits comme en 2006 lors du passage de Suez à Veolia », rappelle simplement Steeve Avisse.

G.D.

L'ardeur
éducation populaire politique

CONFERENCE GESTICULEE BERNARD FRIOT

« Je veux décider du travail jusqu'à ma mort »

« Notre système de retraite, une avancée révolutionnaire à développer ! »

Jeudi 14 février 2019 à 20 heures

à la Maison des Syndicats d'Évry